

Département Charente

Commune MOUTIERS sur Boixe

Arrondissement ANGOULEME

Canton BLANZAC

Monument Château de la Foy

Situation exacte cadastre rénové : Section A, parcelle n° 799

Nature de la protection proposée Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des M.H.
Etendue façades et toitures du bâtiment principal

Époques de construction XVIe

État de conservation très bon

Réparations à prévoir d'urgence aucune

Estimation globale de ces réparations

Crédit d'entretien nécessaire

Le propriétaire consentirait-il au classement ?

Renseignements bibliographiques

Documents graphiques et photographiques connus

Matériaux de construction

Pierre de taille
toitures de tuiles canales
échauguette recouverte en ardoise.

Historique Comme son nom l'indique, La Foy ou La Foi (on le trouve également écrit sur certaines cartes La Foix qui est une orthographe fantaisiste) était un lieu de foi. C'était une annexe du monastère (un moûtier) fondé en 1094 par un seigneur du nom de CHANDERIC qui l'avait donné à l'abbaye bénédictine St Martial de Limoges.

Le monastère, fondé en 1094, passa au clergé séculier en 1536.

On lit dans des ouvrages sur l'Angoumois que la chapelle de La Foy disparut à la fin de la guerre de Cent Ans.

Après les moines, La Foy qui était un fief noble passa à la famille VIGIER, famille notable de la province. Par mariage de Gabrielle VIGIER, la terre passa à Guy de REFUGE ; leur fille Marie porta la propriété dans la famille de CHAMBES ou de JAMBES en 1635. Cette famille la posséda jusqu'en 1814 où le dernier du nom, Jacques de CHAMBES qui n'avait pas émigré et ne fut pas inquiété lors de la Révolution, mourut sans enfants. Il laissa La Foy à un neveu de sa femme Jacques DUMONT, d'Angoulême, qui trois ans après la vendit à une dame MERCERON. En 1829, elle fut achetée par François MALAS dont le fils, Valère, épousa Appolonie DEXANT, grande tante du propriétaire actuel qui en hérita en 1935. Un souterrain faisait communiquer la demeure avec le Fort des Anglais situé à 1 800 mètres. François MALAS le fit murer après l'achat.

Description sommaire

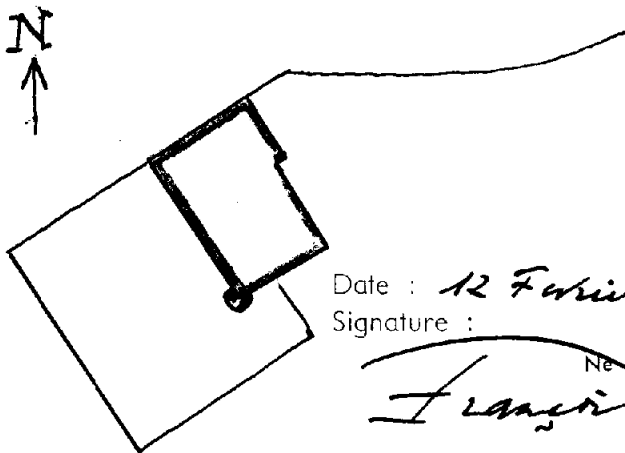
(avec plan schématique) On distingue deux époques dans la construction qui forme un grand quadrilatère dont la toiture en tuile canale est assez plate et à quatre pans. La plus ancienne, du XV ou XVIe, comprend au rez-de-chaussée : le couloir voûté dont les murs sont en pierre taillée avec joints de mortier, la cuisine également voûtée avec le même appareillage et le sol recouvert de petits cailloux, les murs ont 1m 50 d'épaisseur.

Au nord, on remarque deux anciennes meurtrières. La voûte est maintenue à l'extérieur par deux contreforts. L'escalier en pierre est vaste, les marches sont constituées par une seule pierre. Au premier étage, couloir voûté, deux chambres dallées de petits carreaux rouges, l'une donne accès par un petit escalier à l'échauguette coiffée en poivrière.

La partie plus récente, construite en 1719, comprend le salon et la salle à manger, belle cheminée en pierre sculptée de style Régence. Au-dessus, au premier étage, trois chambres avec parquets de bois, cheminée de pierre Louis XIV.

Dans deux autres pièces, on remarque deux cheminées Louis XVI en pierre.

Il existe dans la cuisine une plaque de cheminée en fonte avec emblème religieux et une croix, fin XIVE, en pierre représentant, d'un côté le Christ, et de l'autre la Vierge tenant l'Enfant Jésus.



Date : 12 Février 1963

Signature :

Ne rien coller sur cette fiche

François Malas

RECENSEMENT des EDIFICES ANCIENS de la FRANCE

Département Charente

Commune MOUTHIERS

Édifice Château de La Foy

Documents annexés

- | | |
|----------|--|
| 1 Fiches | 5 Photographies |
| Plans | Cartes Postales |
| Dessins | 2 Divers (1 adhésion du propriétaire
(1 extrait cadastral |

Avis de l'Architecte en Chef

*Avis favorable pour l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire
des parties XIV^e - XV^e et XVIII^e siècles du dit édifice*

18 Février 1963

[Signature]

Avis du Conservateur Régional des Bâtiments de France

*Au cours d'une tournée en Charente j'ai eu l'occasion de
visiter cette demeure et c'est sur ma demande que le propriétaire
a fourni les pièces nécessaires pour constituer ce dossier. M. Descant
est le distingué secrétaire général de la Société Archéologique et
Historique de la Charente. Plus "gentilhomme" que château mais
plein de charme quoiqu'un peu sévère, cette demeure mérite une I. S.*

Avis de l'Inspecteur Général sur la protection à prévoir

Robert Guillot

Intéressante gentilhommière de la Renaissance à inscrire à l'Inventaire
supplémentaire des Monuments Historiques.

Paris le 27 Février 1963.

[Signature]

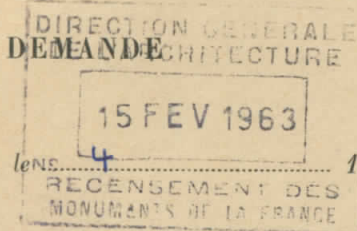
MINISTÈRE D'ÉTAT
AFFAIRES CULTURELLES

MONUMENTS HISTORIQUES

DÉPARTEMENT : Charente

ÉDIFICE : Château de la Foy

COMMUNE : Mouthiers



Palais-Royal, lens. 4 1963

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE

RÉPONSE 25 FEV 1963

RECENSEMENT DES MONUMENTS DE LA FRANCE

Paris, le 18 1963

M. Mastorakis, Architecte en chef des monuments historiques, est prié de vouloir bien faire connaître son avis sur l'affaire traitée dans les pièces ci-jointes. Je lui serais obligé de les retourner à l'Administration, avec sa réponse, dans le plus court délai.

I-5-
17-2-63
[Signature]

PIÈCES COMMUNIQUÉES

Un dossier de recensement : 1 fiche,
1 extrait cadastral, 5 photos,
adhésion du propriétaire.
(dossier remis par M. Thielliat
au recensement)

OBJET DES PIÈCES

Protection éventuelle au titre
des Monuments Historiques

P³ Le Chef du Bureau
des Travaux et Classements,

[Signature]

MINISTÈRE D'ÉTAT
AFFAIRES CULTURELLES

MONUMENTS HISTORIQUES

*Délegation
les monuments*

DÉPARTEMENT : *Charente*

ÉDIFICE : *Château de la Foy*

COMMUNE : *Mouhiers*

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARCHITECTURE

6 MARS 1963

DEMANDE GÉNÉRALE
DE L'ARCHITECTURE

RÉPONSE

25 FEV 1963

Palais-Royal, le *5* 19*63*

Paris, le *27* Février 19*63*

RECEVÉ
N° 5
RECEVÉ
NOM

M. *Trousselot*, *Inspecteur Général*
Architecte en chef des

monuments historiques, est prié de vouloir bien faire connaître son avis sur l'affaire traitée dans les pièces ci-jointes. Je lui serais obligé de retourner à l'Administration, avec sa réponse, dans le plus court délai.

Intéressante gentilhommière de la Renaissance, à inscrire à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

[Signature]

PIÈCES COMMUNIQUÉES

Un dossier de recensement :

1 fiche

1 extrait cadastral

5 photos

adhésion du propriétaire

OBJET DES PIÈCES

Protection éventuelle au titre des Monuments Historiques

P? Le Chef du Bureau
des Travaux et Classements,

[Signature]

DELEGATION PERMANENTE DE LA COMMISSION SUPERIEURE
DES MONUMENTS HISTORIQUES

-:-:-:-

Séance du 27 mai 1963

-:-:-

PROCES-VERBAL

-:-:-

CHARENTE - MOUTHIER - Château de la Foy

Rapporteur : M. TROUVELOT

Conformément aux conclusions du rapporteur, la Délégation Permanente donne un avis favorable à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques des façades et toitures du bâtiment principal du château de la Foy (parties de l'édifice datant des XIV^{ème} XV^{ème} et XVIII^{ème} siècles)./.

Pour extrait conforme
l'Administrateur Civil secrétaire
de la Commission Supérieure



G. VAUQUELIN